



Institut de Formation
d'Aide-Soignant

Direction

Geneviève ARLOT

Cadre responsable pédagogique

Magalie VAN-ACKER

magalie.vanacker@ch-angouleme.fr

Secrétariat

Karine TERRADE

05.45.24.25.34

05.45.24.40.08

ifas.cha@ch-angouleme.fr

Formateurs

Nathalie BLANDEAU

Sandrine DAUCHY

Agnès DESQUEYROUX

Manuela QUEIROGA

Valérie RICHER

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Rentrée en SEPTEMBRE 2021

Notice

ATTENTION : la profession d'Aide-Soignant est en attente de parution d'un nouvel arrêté réglementant la formation conduisant au DEAS – Mise en application prévue pour septembre 2021

Veillez lire attentivement cette notice avant de constituer le dossier d'inscription

La sélection

Texte de référence : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admissions aux formations conduisant au DEAS

Texte de référence : Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de la formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19

Texte de référence : arrêté en attente précisant le dispositif de la sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1^{er}.

Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Considérant le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et déplacements propices à la propagation de l'épidémie de Covid-19, l'entretien prévu à l'article 2 pourrait être supprimé.

EN ATTENTE D'UN ARRETE DU MINITERE, DE LA DGOS ET DE L'ARS VALIDANT LE DISPOSITIF DE LA SELECTION

Conditions d'inscription

Sélection ouverte à :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- la formation initiale, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020;
- la formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020;
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Les candidats doivent :

- être âgés de **17 ans** au moins à la date d'entrée en formation (*aucune dispense d'âge ne sera accordée*), *il n'y a pas d'âge limite.*
- avoir déposé un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives dans un institut de formation d'aide-soignant

Constitution du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre :

Dossier administratif
▷ Fiche d'inscription <u>remplie</u> , <u>datée</u> et <u>signée</u> par le candidat
▷ Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité <ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité (ou récépissé de dépôt si carte en renouvellement) - OU Titre de séjour pour les ressortissants Hors Union Européenne - OU Passeport
Dossier de sélection
▷ La lettre de motivation <u>manuscrite</u>
▷ Le Curriculum vitae <u>actualisé</u>
▷ Un document <u>manuscrit</u> (dit projet motivé) relatant, au choix du candidat (maximum 2 pages) : <ul style="list-style-type: none"> - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, interrogeant les attendus de la formation* - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
▷ La copie des originaux des diplômes ou titres (traduits en français) accompagné des copies des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
<u>Selon la situation du candidat</u> : les attestations de travail, accompagnées des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
▷ Attestation de suivi de préparation au concours Aide-Soignant
▷ Pour les ressortissants hors Union Européenne : attestation de niveau de langue française requis C1

* La pondération tient compte des attendus et des critères suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Sensibilisation sur les sujets des domaines sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'Aide-Soignant.

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas retenu.

Les résultats

A l'issue de l'épreuve et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury d'admission présidé par le directeur de l'institut de formation établit **une liste des candidats les mieux classés**, ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 dans la limite des places proposées à la sélection.

Les résultats des épreuves de sélection sont **affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet** du Centre Hospitalier d'Angoulême (www.ch-angouleme.fr – rubrique « formation et emploi » et sous rubrique « formation » « IFAS »).

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone



Rétro planning de la sélection

1. Inscription à la sélection

Le dossier d'inscription complet et dématérialisé est à envoyer par mail à l'adresse suivante :

ifas.cha@ch-angouleme.fr

- ▷ **Au plus tard vendredi 28 mai 2021 à 23h59**
- ▷ **Tous les documents doivent être envoyés par mail au format pdf ;**
- ▷ **Aucun dossier envoyé par voie postale ne sera étudié**

RAPPEL : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas retenu.

2. Affichage des résultats

Le lundi 7 juin 2021 à 14h00 et sur site internet : www.ch-angouleme.fr rubrique « formation et emploi » et sous rubrique « formation IFAS »

Le candidat, dispose d'un délai de **7 jours ouvrés** pour valider son inscription au sein de l'institut de formation (*via un coupon à renvoyer complété*), **soit mercredi 16 juin 2021**. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste d'attente.

Places offertes pour le concours

Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée.

Pour la rentrée de septembre 2021 nous ouvrons **60 places** (soit **54 places par la voie sélective** compte tenu de 4 places de reports et 2 places en promotion professionnelle)

Frais d'inscription à la formation AS

Il sera demandé à **tout élève admis et intégrant la promotion de Septembre 2021** des frais d'inscription à hauteur de 100 € (*chèque à l'ordre du Trésor Public à renvoyer avec le dossier d'inscription à la promotion Septembre 2021*)

Informations médicales

L'admission définitive est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine et que les vaccinations sont à jour ;

2° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

>> **Les candidats doivent veiller à être à jour de leurs vaccinations (Hep B, ROR, BCG, DT Polio) afin de pouvoir intégrer la formation.**





Fiche d'inscription

Remplir les rubriques ci-dessous en majuscules à retourner par mail avant le 28 mai 2021 avec tous les justificatifs demandés (cf. notice)

Nom de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées) :

Nom d'usage :

Prénom : Autres prénoms :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe : F pour féminin – M pour masculin

Téléphone Fixe : Portable :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail (écrire distinctement) :

FORMATION/PARCOURS (cocher la ou les cases correspondantes)

Dernière classe suivie : Année :

Diplôme(s) obtenus :
- Année :
- Année :
- Année :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification du dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment, par courrier.

[] J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cette fiche.

Date :

Signature du candidat :

NE PAS REMPLIR : Cadre réservé à l'administration de l'IFAS

- [] Fiche d'inscription remplie, datée et signée par le candidat
[] Copie recto/verso pièce d'identité en cours de validité
[] Lettre de motivation manuscrite
[] Curriculum Vitae
[] Analyse de situation du candidat manuscrite
[] Photocopie du diplôme ou relevé de note (ou certificat de scolarité pour les bacheliers)
[] Photocopie des attestations de travail



